

Contribution 2 / par Thierry Beucher

Appel à contribution sur la question de l’intermittence

vendredi 13 juin 2014, par Thierry Beucher

Le 22 mars dernier, une nouvelle convention de l’assurance chômage a été signée. Elle régira les conditions d’accès, mais aussi le mode de calcul des indemnités de tous les chômeurs qui pourront en bénéficier. Pour être effective, cette convention doit maintenant être agréée par le ministre du Travail, Monsieur François Rebsamen.



Pour les intermittents du spectacle, affiliés à ce régime aux titre des annexes 8 et 10, cet accord prévoie une hausse de leurs cotisations sociales, mais aussi un délai de carence plus grand, entre le moment où des droits leurs seront ac[…]

Pour lire la suite de cet article,

ABONNEZ-VOUS

(abonnement annuel ou mensuel)

Déjà abonné ?

CONNECTEZ-VOUS !

P.-S.

